

Règlement de la Coupe d'Auvergne 2025



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME



MàJ : 24/01/2025

Organisation

La Coupe d'Auvergne constitue un ensemble de manches organisées par les clubs de BMX affiliés FFC des départements de l'Allier et du Puy de Dôme. Les clubs organisateurs devront avoir une piste agréée par la FFC.

Le règlement FFC de BMX sera applicable à la compétition et aux pilotes.

Rappel : les plaques frontales et latérales sont obligatoires, ainsi que le maillot de club. Les protections type "dainese" sont souhaitable, mais devons être recouverte du maillot de club. Le casque doit être réglementaire, adapté au pilote et attaché correctement.

La Coupe d'Auvergne se déroule en plusieurs manches réparties sur la saison sportive de **février à juin**. Leur nombre est variable selon les années. Chaque club a la possibilité d'organiser une manche en accord avec les autres clubs.

Un planning est dressé à l'issue d'une réunion regroupant les clubs et les Comités Départementaux. Ce planning est dressé après l'édition du pré-calendrier National et Régional des compétitions de BMX FFC.



Pour cette saison sportive 2025 et en accord avec tous les clubs, il y aura 6 manches de Coupe d'Auvergne :

- ✓ Le 16 février à Cournon d'Auvergne.
- ✓ Le 30 mars à Yzeure.
- ✓ Le 13 avril à Mozac.
- ✓ Le 19 avril à Montluçon (*en semi-nocturne*).
- ✓ Le 25 mai à Orcines.
- ✓ Le 15 juin à Issoire.

Pour chaque épreuve de la Coupe d'Auvergne, chaque club devra proposer un arbitre par tranche de 12 pilotes inscrits, avec un maximum de 4 arbitres, sous peine de se voir limiter le nombre d'inscriptions.

Cette mesure ne s'applique pas au club organisateur, qui devra en revanche fournir deux personnes (*licencié ou assuré*) pour l'affichage et le placement.

Tous les clubs devront faire parvenir avant le 16 Janvier 2025 au responsable du corps arbitral la liste de ses arbitres disponibles sur chaque épreuve pour l'ensemble de la Coupe d'Auvergne. Nous gardons toutefois la possibilité d'ajuster cette liste en cours de saison.

Le responsable du corps arbitral procédera à la constitution de l'équipe d'arbitres qualifiés, en fonction de la liste précédemment établie. Les arbitres nommés devront être titulaires d'une licence FFC.



Engagements et catégories

Les pilotes de BMX de tous les Comités sont autorisés à participer dans leur catégorie.

Les catégories sont les suivantes :

Catégories	Années saison 2025
Cruisers 30 et +	Hommes : avant 1995 Femmes : avant 2012
Cruisers 13/29	Garçons : 2012 / 1996
U7 : (pré licenciés)	Garçons : 2019 et après
	Filles : 2018 et après
U9 : (poussins)	Garçons : 2017 / 2018
	Filles : 2016 / 2017
U11 : (pupilles)	Garçons : 2015 / 2016
	Filles : 2014 / 2015
U13 : (benjamins)	Garçons : 2013 / 2014
	Filles : 2012 / 2013
U15 : (minimes)	Garçons : 2011 / 2012
	Filles : 2010 / 2011
U17 : (cadets)	Garçons : 2009 / 2010
	Filles : 2008 / 2009
Hommes et Femmes 17 et +	Garçons : 2008 et avant
	Filles : 2007 et avant



Particularités

1. Les filles

La commission a eu la volonté de garder un enjeu sportif pour les filles. La commission a donc décidé trois règles pour 2025 :

- Les filles sont regroupées avec les garçons mais dans leurs catégorie n-1.
- Les filles ou femmes auront leur propre finale par catégorie si le nombre le permet (+ de 4) ou sinon par catégories regroupées. Les récompenses seront remises en fonction du résultat de la finale.
- Les filles peuvent donc faire deux finales en cas de qualification.
- Quelles que soient leurs catégories, toutes les femmes Cruisers rouleront en Cruisers 30 ans et plus.

2. Bonus

- Un bonus de 10% du meilleur de la catégorie sera attribué aux pilotes ayant participé à toutes les manches.
- Aucun joker ne sera attribué.

Tarifs

Chaque pilote autorisé à être inscrit par son club et sans contre-indications médicale, devra avoir souscrit une licence FFC adéquate.

Tarif de l'inscription à une course départementales pour toutes les catégories :

- ✓ 11 € / pilote.
- ✓ 12 € / pilote si inscrit en 20 pouces et en cruisers.



Inscriptions

Les guides des compétitions des clubs organisateurs seront envoyés à tous les clubs un mois à l'avance afin que chaque club puisse en informer ses pilotes et procéder aux inscriptions.

Ces guides devront indiquer, entre-autre :

- Nature de la compétition : Coupe d'Auvergne.
- Date et lieu de la compétition.
- Date limite des inscriptions (*le jeudi de la semaine précédant l'épreuve*).
- Heure de début des essais (*prévisionnelle*).
- Heure de début de la compétition (*prévisionnelle*).

Les inscriptions des pilotes se feront via l'Espace-Club par chaque club.

Une semaine et demie avant la compétition (*le jeudi soir*), soit 10 jours avant, les inscriptions sont closes.

Le club organisateur devra communiquer la liste des pilotes inscrits sur l'Espace-Club dès la clôture des inscriptions au responsable du corps arbitral ainsi qu'au secrétaire de la course, (*si ce dernier est connu*). Le corps arbitral diffusera la liste officielle des pilotes inscrits le lundi précédant la compétition.

Chaque pilote (*ou famille de pilotes*) devra rigoureusement vérifier son inscription (*Nom, Prénom, Numéro de plaque et Catégorie*). En cas d'erreur ou d'oubli, le pilote ou sa famille devra prévenir au plus tôt son club qui l'avertira de la possibilité de l'ajout ou non à la course.

Aucune modification ne sera faite le jour de la course. Autrement dit, si un pilote se déplace mais n'est pas inscrit, il ne pourra pas participer à la compétition.



Déroulement Coupe d'Auvergne

Le déroulement de la compétition est le suivant :

1°) La compétition commence par une période d'essai.

2°) Tous les pilotes réalisent 3 manches qualificatives, avec le principe de manches brassées.

3°) A la suite de ces manches qualificatives, en fonction du nombre de pilotes inscrits dans chaque catégorie, seuls les "x" premiers pilotes poursuivent sur les phases finales de la compétition.

4°) Pour les pilotes non qualifiés aux phases finales, ils auront la possibilité de participer aux manches B avec les autres pilotes non qualifiés. Ces manches seront intercalées avant les quarts, les demis et les finales.

L'objectif est que chaque pilote puisse concourir le plus de fois possibles et ainsi progresser.

Cependant, l'organisation de celles-ci sont laissées à l'appréciation du Président de Jury. Les manches B ne seront pas organisées pour de grandes courses afin de pouvoir respecter le timing de fin de course. D'autres complications peuvent également intervenir dans le choix comme la météo.



Classement

Un classement est établi après chaque course suivant le règlement FFC. Les pilotes remportent des points en fonction de leur classement. Lors de la dernière épreuve, un classement général est réalisé en additionnant l'ensemble des points gagnés par pilotes.

Toutes les courses enregistrées au calendrier comptent pour le classement général de la Coupe d'Auvergne.

Aucun joker ne sera accordé aux pilotes pour l'élaboration du classement général.

Un bonus sera accordé aux pilotes qui auront participé à toutes les courses.

Récompenses

A l'issue de chaque manche de la Coupe d'Auvergne, une remise protocolaire sera organisée après les finales. Il est rappelé que, lors de la remise des récompenses, le pilote devra obligatoirement se présenter et avoir une tenue réglementaire (*voir règlement FFC*).

Aucune récompense ne sera attribuée aux participants de la manche B.

Les récompenses, sur l'ensemble de la Coupe d'Auvergne, sont offertes par les clubs auvergnats organisateurs.

Les 8 finalistes de toutes les catégories, filles et garçons, seront récompensés à la fin de chacune des courses.

Au niveau du classement général, lors de la dernière manche, les 8 premiers de chaque catégorie, filles et garçons seront récompensés. Un maillot sera décerné au vainqueur de chaque catégorie et une plaque sera décernée aux 8 premiers. L'ensemble des clubs financera le maillot et les récompenses.

